

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0817/PR/MTPUL portant approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier, en date du 22 février 1988 et approbation du projet de budget du Fonds d'Investissement Routier pour l'exercice 1988.

n° 88-0817/PR/MTPUL

Ministère Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement	Date de publication 18 juillet 1988
Numéro JO n° 15 du 15/08/1988	Date du numéro 15 août 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la délibération n°28/7e L du 8 mai 1969, notamment en son article 7 rendu exécutoire par arrêté n°69-772/SG/CG du 20 mai 1969 et portant exécutoire d'un Fonds d'Investissement Routier du Territoire Français des Afars et des Issas, modifié par délibération n°71/7ème L du 28 décembre 1969, rendue exécutoire par arrêté n°69-1858/SG/CG du 28 décembre 1969

VU la délibération n°72/7e L du 23 décembre 1969 rendue exécutoire par arrêté n°69-1859 du 29 décembre 1969 et portant création d'une surtaxe spéciale sur l'essence, le pétrole et les supercarburants modifiée par délibération n°76/8e L du 31 décembre 1974

VU le procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier en date du 22 février 1988

SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, de l'Urbanisme et du Logement

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juin 1988.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les propositions du Comité de Gestion du Fonds d'Investissement Routier contenues dans le procès-verbal de la réunion du 22 février 1988 ainsi que le projet de budget de l'exercice 1988 annexé au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Par le Premier Ministre
Chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire*

BARKAT GOURAD HAMADOU